



Berquin Notaires SCRL
avenue Lloyd George 11
1000 Bruxelles
RPM Bruxelles 0474.073.840

Procuration pour l'assemblée générale du 06 janvier 2023 à 10h30

Par ce document, je soussigné-e, nom, prénom :

Date de naissance :

Autorise mon/ma représentant-e, nom, prénom, date de naissance :

.....
à voter en mon nom sur la résolution à l'ordre du jour de l'assemblée générale de NewB.

Ordre du jour :

- 1. Prise de connaissance du rapport du conseil d'administration exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet, établi en application de l'article 6:86 du Code des sociétés et des associations.**
- 2. Modification de l'objet de la Société en remplaçant l'article 3 des statuts.**

Proposition de résolution: L'assemblée décide de modifier l'objet de la Société en remplaçant l'article 3 des statuts. Le nouveau texte de cet article des statuts est mentionné dans une version coordonnée des modifications proposées aux statuts mise à disposition des actionnaires sur le site web de la Société ([●]) à partir du [●] 2022.

- 3. Réduction de la part fixe du capital de 4.700.000,00 EUR, pour la porter de 6.200.000,00 EUR à 1.500.000,00 EUR, et ce avec effet à la date de retrait de l'agrément par la Banque Nationale de Belgique en tant qu'établissement de crédit (la "Date de Prise d'Effet"). Cette réduction sera réalisée par augmentation de la part variable et sans annulation de parts.**

Proposition de résolution : L'assemblée décide de réduire la part fixe du capital de la Société de 4.700.000,00 EUR, pour la porter de 6.200.000,00 EUR à 1.500.000,00 EUR, et à la Date de Prise d'Effet. L'assemblée décide que cette réduction sera réalisée par augmentation de la part variable et sans annulation de parts.

- 4. Constatation de la réalisation de la réduction de la part fixe du capital.**

Proposition de résolution : L'assemblée constate et me requiert, notaire, de constater authentiquement le fait que la réduction de la part fixe du capital qui précède sera effectivement réalisée la Date de Prise d'Effet, et qu'ainsi la part fixe du capital sera effectivement porté à 1.500.000,00 EUR.

- 5. Modification de l'article 5 des statuts.**

NewB SCE- Rue Botanique 75, 1210 Saint-Josse-ten-Noode - RPM Bruxelles 0836.324.003 - T: 02 486 29 29 - E: info@newb.coop

BIC: NEECBEB2 - Prêteur/Intermédiaire crédit à la consommation: FSMA n° 0836.324.003 - Agent assurances : FSMA n° 115930

Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe, 41103 Vendôme, France - RCS B 414.086.355 - LPS n° 3067

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts. Le nouveau texte de cet article des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

6. Modification de l'article 9 des statuts concernant l'adhésion des coopérateur·rice·s.

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts concernant l'admission des coopérateur·rice·s. Le nouveau texte de cet article des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

7. Modification de l'article 10 des statuts concernant la perte de la qualité de membre.

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts concernant la perte de la qualité de membre. Le nouveau texte de cet article des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

8. Modification de l'article 11 des statuts concernant la démission.

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts concernant la démission. Le nouveau texte de cet article des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

9. Modification des articles 16 à 22 des statuts concernant la gouvernance de la Société.

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier les articles 16 à 22 des statuts concernant la gouvernance de la Société. Le nouveau texte de ces articles des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

10. Modification de l'article 23 des statuts concernant la composition du conseil d'administration.

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier l'article 23 des statuts concernant la gestion journalière. Le nouveau texte de cet article des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

11. Modification de l'article 24 des statuts concernant la représentation.

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier l'article 24 des statuts concernant la représentation de la Société. Le nouveau texte de cet article des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

12. Modification de l'article 30 des statuts concernant l'exercice social, modification de l'article 40 des statuts concernant la date de l'assemblée générale ordinaire et dispositions transitoires concernant l'exercice social en cours.

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier l'exercice social pour qu'il commence désormais le premier jour du mois suivant le mois endéans lequel a lieu le retrait de l'agrément en tant qu'établissement de crédit et pour une durée de douze mois. L'assemblée décide par conséquent de modifier l'article 40 des statuts.

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire et de la tenir désormais le deuxième samedi du sixième mois suivant la clôture de l'exercice social à 14 heures. L'assemblée décide par conséquent de modifier l'article 30 des statuts.

Le nouveau texte des articles 40 et 30 des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

L'assemblée décide de clôturer l'exercice en cours, qui a commencé le 1^{er} janvier 2022, le dernier jour du mois endéans lequel a lieu le retrait de l'agrément en tant qu'établissement de crédit

L'assemblée décide que la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à délibérer sur les comptes annuels se tiendra le deuxième samedi du sixième mois suivant la clôture de l'exercice social à 14 heures.

13. Modification de l'article 31 des statuts concernant la convocation.

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier l'article 31 des statuts concernant la convocation. Le nouveau texte de cet article des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

14. Modification de l'article 43 des statuts concernant la répartition du bénéfice de l'exercice à affecter.

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier l'article 43 des statuts concernant la répartition du bénéfice de l'exercice à affecter. Le nouveau texte de cet article des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

15. Modification de l'article 48 des statuts concernant les dispositions générales.

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier l'article 48 des statuts concernant les dispositions générales. Le nouveau texte de cet article des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

16. Adoption d'un nouveau texte des statuts afin de procéder à certaines modifications des statuts, afin de les mettre en concordance avec les résolutions prises, avec le futur retrait de l'agrément en tant qu'établissement de crédit et afin de les adapter en écriture inclusive.

Proposition de résolution : L'assemblée décide d'adopter un nouveau texte des statuts afin de procéder à certaines modifications des statuts, afin de les mettre en concordance avec les résolutions



Procuration AG 06 01 2023

prises, avec le futur retrait de l'agrément en tant qu'établissement de crédit et afin de les adapter en écriture inclusive.

Une version coordonnée des modifications proposées aux statuts est mise à disposition des actionnaires sur le site web de la Société ([●]) à partir du [●] 2022.

17. Pouvoirs.

Proposition de résolution : L'assemblée confère une procuration spéciale :

(i) à chaque administrateur de la Société afin de faire constater authentiquement la Date de Prise d'Effet;

(ii) au notaire soussigné, ou à tout autre notaire et/ou collaborateur de "Berquin Notaires" SCRL, afin de rédiger le texte de la coordination des statuts de la Société, le signer et le déposer dans la base de données électronique prévue à cet effet, conformément aux dispositions légales en la matière;

(iii) au conseil d'administration afin d'exécuter les résolutions prises; et

(iv) à [●], élisant domicile à [●], chacun agissant seul, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Important : Je comprends que sans ce document complété, mon/ma représentant·e ne pourra pas voter en mon nom. Je comprends que je dois envoyer cette procuration à info@newb.coop et à la personne qui porte mon mandat. Pour rappel, chaque coopérateur·trice ne peut représenter qu'un·e seul·e autre coopérateur·trice.

Je comprends également que je dois transférer l'email avec mes codes de votes à la personne désignée.

VOTRE SIGNATURE :

DATE :